

Etaient présents : Madame LAMOURET Fernande, Maire, Monsieur JOURNET Billy, Monsieur LELOIR Fabien, Adjoints ; Monsieur DRAIN Aymeric, Monsieur RINGEVAL Jean-Edouard, Monsieur MAILLARD Arnaud, Monsieur DA CUNHA José, Madame HENNINOT Audrey, Monsieur BROTZKI Jack, Monsieur WADIN David  
Absente excusée : Madame LE PERSON Geneviève  
Secrétaire de Séance : Monsieur BROTZKI Jack

### **DOSSIER 14.2021**

#### **Liste des travaux à prévoir**

Le Conseil Municipal a défini comme travaux prioritaires, les travaux suivants :

- l'aménagement d'un chemin piétonnier pour la sécurité des habitants et pour faciliter l'accès au cimetière,
- les travaux de couverture des bâtiments publics (médiathèque, mairie, église)
- la désinsectisation de l'église et la mise en conformité des câbles électriques à l'église

Le Conseil Municipal a sollicité Madame le Maire pour l'obtention de devis et pour monter des dossiers de demande de subvention pour ces travaux et a précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

### **DOSSIER 15.2021**

#### **Choix de l'entreprise pour le chemin piétonnier**

Le Conseil Municipal a décidé de reporter le sujet relatif au choix de l'entreprise pour le chemin piétonnier à une prochaine séance de conseil car la commune pourrait obtenir deux subventions au lieu d'une si les bordures et les caniveaux y étaient intégrés. Le Conseil Municipal a sollicité Madame le Maire pour l'obtention de nouveaux devis au vu de ces nouveaux éléments.

### **DOSSIER 16.2021**

#### **Projet d'annualisation du temps de travail**

Le Conseil Municipal a proposé, dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, de soumettre les services suivants à un cycle de travail annualisé : à savoir le service technique et l'école.

Pour le service technique, 2 agents sont concernés par l'annualisation du temps de travail : Monsieur ROULIN Joachim, Adjoint Technique Territorial à 35 heures par semaine et Madame CORDEY Dominique, Adjoint Technique Territorial à 6 heures par semaine.

Pour Monsieur ROULIN, son temps de travail serait réparti de la manière suivante en fonction de la saisonnalité : ( $35 \times 52 = 1820$  heures). Il effectuerait 662,50 heures de novembre à mars et 1154,75 d'avril à octobre.

Pour Madame CORDEY, son temps de travail serait réparti de la manière suivante en fonction du temps scolaire :  $6 \times 52 = 312$  heures. Elle répartirait ses heures sur l'année avec une forte période en juillet (27 heures) et en août (30 heures) ainsi que pendant les vacances scolaires où elle travaillerait pour les vacances de pâques 18 heures, pour les vacances de la toussaint 11 heures et pour les vacances de Noël 12 heures.

Pour l'école, 1 agent est concerné par l'annualisation du temps de travail, il s'agit de Madame POUILLAUDE Lydia, ATSEM, en contrat de 20 heures par semaine mais effectuant 26 heures.

Madame POUILLAUDE effectuerait donc  $26 \times 52 = 1352$  heures au lieu de  $20 \times 52 = 1040$  heures. Les heures supplémentaires effectuées seraient compensées lors des périodes de vacances scolaires (périodes pendant lesquelles elle ne travaillerait pas).

Ce projet sera soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

## **DOSSIER 17.2021**

### **Ouverture des crédits sur la section d'investissement**

Le Conseil Municipal a accepté l'ouverture d'un quart des crédits sur la section d'investissement, conformément à la loi, pour pouvoir mandater les factures. Il a validé également la répartition des crédits ci-dessous :

- Sur le compte 2131 « Bâtiments Publics » : 13 000€
- Sur le compte 2135 « Installations générales... » : 3 000€
- Sur le compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » : 2 500€
- Sur le compte 2184 « Mobilier » : 961,58€

## **DOSSIER 18.2021**

### **Demande de subvention de l'ADMR**

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention à l'ADMR d'un montant de 250€ pour leur intervention dans le village auprès des personnes âgées. Il a précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

## **DIVERS**

Le site internet de la commune est désormais ouvert et opérationnel.

### **Avis sur le futur projet éolien.**

Le Conseil Municipal a proposé, en vue du futur projet éolien, plusieurs pistes de réflexion :

- Une réduction de 600€/habitant ou maison sur la facture d'électricité
- L'installation d'un ballon thermodynamique par foyer
- La pose de panneaux photovoltaïques pour chaque maison
- L'enfouissement des lignes aériennes
- La réfection des trottoirs et de la rue des chantres
- Le passage en LED de l'éclairage public

Après discussions, il a été convenu en premier lieu de définir l'implantation exacte des éoliennes ainsi que la distance entre le futur parc éolien et les habitations.

Il est également important que les membres du conseil se positionnent sur ce projet.

La Maire,  
Fernande LAMOURET

